



## *REGLEMENT PARTICULIER 2018*

<i>ARTICLE 1 – ORGANISATION</i>	<i>1</i>
<i>ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS</i>	<i>1</i>
<i>ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES</i>	<i>1</i>
<i>ARTICLE 4 – TECHNIQUE</i>	<i>2</i>
<i>ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES</i>	<i>2</i>
<i>ARTICLE 6 – EQUIPAGE</i>	<i>2</i>
<i>ARTICLE 7 – BRIEFING</i>	<i>3</i>
<i>ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE</i>	<i>3</i>
<i>ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART</i>	<i>3</i>
<i>ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART</i>	<i>3</i>
<i>ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS</i>	<i>3</i>
<i>ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE</i>	<i>4</i>
<i>ARTICLE 13 – ARRIVEE</i>	<i>5</i>
<i>ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE</i>	<i>5</i>

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

Peter Auto organise en 2018 une série Internationale FIA de cinq épreuves, conformément aux prescriptions du Code Sportif International et en particulier de l'Annexe K, ainsi qu'aux prescriptions des règlements sportifs de la FIA.

Le présent règlement a été enregistré à la FIA. sous le permis d'organisation N°IS.14-2018

Le nom de la série est **THE GREATEST'S TROPHY**

**Langue officielle** : Seul le texte français approuvé par la FFSA fait foi.

### OFFICIELS :

#### A. Officiels permanents :

Peter Auto désignera les officiels permanents de la Série qui officieront à chaque épreuve de celle-ci, à savoir :

- ✧ Collège des Commissaires Sportifs
  - Président : Emile PRADES Lic 2247 ASA 0703
  - Membre : TBC TBC
  - Membre : TBC TBC
- ✧ Directeur d'épreuve : Patrick MORISSEAU Lic 28737 ASA – 1201
- ✧ Directeur d'épreuve Adjoint : TBC TBC
- ✧ Commissaire Technique responsable : TBC TBC
- ✧ Commissaire Technique adjoint : TBC TBC
- ✧ Relation Concurrents : TBC TBC

#### B. Officiels non-permanents :

Les officiels suivants seront proposés par l'ASN et choisis en accord avec Peter Auto simultanément à la demande d'organisation d'une épreuve :

- Un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN concernée, c'est-à-dire sur le territoire de laquelle se dispute une épreuve de la Série,
- Un Directeur de course,
- Un Chargé des Relations avec les Concurrents.

#### C. Commissaires Techniques :

Le Commissaire Technique en chef sera responsable des vérifications techniques et aura tout pouvoir sur les Commissaires Techniques nationaux (sous réserve d'accord avec l'ASN concernée et l'organisateur). Le Commissaire Technique en chef peut vérifier la conformité d'une voiture ou d'un concurrent à tout moment d'une Epreuve.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

✧ **Les inscriptions à la saison (5 courses) - 11,000€** (soit 14,6€/min) doivent parvenir à l'Organisation avant le **15-02-2018\***

✧ **Les inscriptions à la course** doivent parvenir à l'Organisation au minimum 1 mois avant chaque épreuve\*

(2500€ par course + 500€ de frais de dossier à la première course).

✧ Pour être prises en compte, elles doivent :

- Etre accompagnées du montant des frais d'engagement.
- Etre accompagnées de la photocopie couleur de **la totalité des pages du PTH International FIA en cours de validité.**
- Etre accompagnées des photocopies des licences des pilotes.
- Etre adressées à : The Greatest's Trophy – Peter Auto- 103, rue Lamarck – F-75018 Paris - France.

\* **Les dates limites d'engagement peuvent être prorogées. Les engagements se font uniquement sur invitation.**

**Un pilote, ou un team, dont le comportement (dans les paddocks comme sur la piste) est contraire à l'esprit convivial et « Gentleman Driver » des courses historiques pourra se voir sanctionné ou exclu des meetings Peter Auto sur décision du Collège des Commissaires sportifs.**

## ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES

**A/** Voitures de Sport et de Grand Tourisme Pré-1966 au palmarès, pédigrée et/ou historique exceptionnels

Toutes les voitures devront être conformes à l'Annexe K 2018 de la FIA et munies du Passeport Technique Historique en cours de validité.

Les véhicules conçus avant l'année 1966 mais ayant connu des évolutions techniques en période G1 (1966-1969) pourront être acceptés.

Afin de préserver la sécurité des automobiles en course et le caractère exclusif de la série, le nombre d'engagés en course sera limité de 30 à 35 voitures maximum en fonction de l'homologation des circuits.


#### **B/ Changement de voiture lors d'un meeting : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs.**

Le changement de voiture est autorisé sous réserve d'avoir effectué les vérifications techniques de la FIA de cette voiture et que la demande soit formulée par écrit au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.

La demande doit être formulée au plus tard :

- deux heures avant le départ de la première séance d'essai qualificatif.
- deux heures avant le départ de la deuxième séance d'essai qualificatif (dans ce cas les temps réalisés à la 1ère séance d'essais seront supprimés)
- deux heures avant le départ de la course (dans ce cas la voiture partira en fond de grille).

## ARTICLE 4 – TECHNIQUE

 Voir règlement technique spécifique au Greatest's Trophy. (Annexe 1)

**Les ISO A3/C sont soumises à une réglementation spécifique disponible sur demande.**

Les voitures présentées aux vérifications techniques doivent être conformes aux spécifications de période pour ce modèle et conformes à leur PTH. Chaque concurrent devra remplir et émarger une déclaration de cylindrée et de poids qui devra être envoyée avec chaque dossier d'engagement.

Le poids et la cylindrée des voitures peuvent être contrôlés à tout moment de l'épreuve à l'initiative du Commissaire Technique Responsable et/ou sur décision du collège des Commissaires Sportifs. Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique ou à son PTH, l'absence de gains de performance ne sera jamais considérée comme un élément valable de défense.

L'équipement des pilotes devra être conforme aux prescriptions de l'Annexe L du Code Sportif International 2018.

## ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Présentation obligatoire des documents suivants :

- ✧ Licence Pilote Internationale  
Une licence nationale du plus haut degré fixé par l'ASN concernée est acceptée pour les concurrents courant dans leur propre pays (titulaire d'une licence issue par l'ASN organisatrice).
- ✧ **Passeport Technique Historique International (PTH) en cours de validité.**  
L'organisateur se réserve le droit d'accepter une voiture dont la demande de PTH est en cours.  
Les Passeports Techniques Historiques Nationaux ne sont pas acceptés.
- ✧ Les stickers (numéros de course, stickers de sponsors) qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures, sans découpage (sauf exception justifiée).
- ✧ Les autos pouvant justifier d'un palmarès de période pourront demander à conserver leur(s) numéro(s) de course de période (sous réserve que le numéro soit disponible) à condition de le déclarer à l'inscription et que ce(s) numéro(s) de course figure(nt) sur le Passeport Technique Historique.
- ✧ La publicité autre que la livrée d'origine de la voiture doit respecter les préconisations de l'article 2.1.9 de l'Annexe K de la FIA.
- ✧ Toute autre publicité hors livrée d'origine de la voiture devra recevoir l'accord écrit de l'Organisation. Les marques et sponsors entrant en concurrence avec les sponsors officiels de la série pourront être refusés.
- ✧ **Les bandeaux de parebrise publicitaires sont interdits (Sauf livrée de période).**  
Toute voiture ne respectant pas cette règle se verra interdire le départ de la course.
- ✧ La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.
- ✧ Une attestation de validité du/des réservoirs souples lorsque la voiture en est équipée sera demandée lors de la 1<sup>ère</sup> participation de la saison.
- ✧ La présence d'un extincteur manuel de 2KG poudre à proximité de chaque voiture est obligatoire dans le paddock.
- ✧ **Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est fortement recommandé.**  
**Les harnais à bretelles d'épaules étroites (2"/52mm de large) rendent obligatoire le port d'un RFT/FHR avec casque adapté.**
- ✧ Caméras embarquées :  
Le montage de caméras embarquées est autorisé. Le montage de caméra(s) embarquée(s) devra respecter les prescriptions d'installation présentées dans l'Article 4.15 du Règlement Technique.  
L'Organisation se réserve le droit d'installer une ou plusieurs caméras embarquées à l'intérieur et ou à l'extérieur des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.  
L'Organisation se réserve le droit de récupérer les images enregistrées par les caméras embarquées propres aux équipages installées par leurs propres moyens à bord des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

## ARTICLE 6 – EQUIPAGE

- ✧ L'équipage peut être composé d'un ou deux pilotes. Dans ce cas, ils seront désignés « Pilote 1 » et « Pilote 2 ».
- ✧ Dans le cas d'un équipage de 2 pilotes, chacun des 2 pilotes participera à une course de 35 minutes.
- ✧ Un pilote considéré comme professionnel conduisant seul la voiture d'un tiers peut seulement prétendre au podium. Il ne pourra en aucun cas marquer des points pour le classement de fin de saison.


### **Changement d'un membre de l'équipage : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs**

- ✧ Le changement d'un membre de l'équipage ou l'adjonction d'un deuxième pilote est autorisé au plus tard deux heures avant le départ de la 1<sup>ère</sup> séance d'essais qualificatifs sous réserve de vérification administrative. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.
- ✧ Tout pilote inscrit et ayant participé aux essais qualificatifs peut participer à la course en deuxième pilote sur une voiture qualifiée. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve au plus tard deux heures avant le départ de la course.

## ARTICLE 7 – BRIEFING

- ✧ Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur d'épreuve.
- ✧ Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par une amende de 100€ et pourra entraîner le refus du départ de la course selon la décision du collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE

 Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux pourra être exclu de l'épreuve et/ou de l'épreuve suivante par les Commissaires Sportifs, sans remboursement des droits d'inscription.

Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en course, fera l'objet d'une enquête de la Direction d'épreuve, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif, au Collège des Commissaires Sportifs. Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux commissaires techniques.

Pilotes et voitures doivent avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques pour participer aux différentes séances d'essais. L'Organisation pourra demander au concurrent jugé responsable de dommages causés volontairement à un autre véhicule la prise en charge du montant des réparations jusqu'à hauteur de 50% du coût total.

- Il y aura une séance d'essais libres de 40'.
- Il y aura une séance d'essais qualificatifs de 40'.
- Il y aura deux courses de 35'.
- Non-respect de la route de course :
  - En essais: 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement.  
2<sup>e</sup> infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.  
3<sup>e</sup> infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
  - En course : 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement.  
2<sup>e</sup> infraction : 45 secondes rajoutées au temps de course.  
3<sup>e</sup> infraction : 60 secondes rajoutées au temps de course.
- Il est interdit de dépasser une voiture après le passage sous le damier en course comme aux essais.
  - En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
  - En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.
- Il est interdit de passer une deuxième fois sous le damier en course comme aux essais.
  - En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
  - En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

## ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART

- ✧ Elle est établie en fonction du meilleur temps réalisé pendant la séance d'essais qualificatifs pour la première course et en fonction du résultat de la course 1 pour la deuxième course.
- ✧ Elle sera du type 2-2 en ligne. Chaque pilote doit garder sa ligne (côté extérieur ou intérieur de la piste) qui lui a été attribuée durant tout le tour de formation, et ce jusqu'au franchissement de la ligne de chronométrage.

## ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART

- ✧ Le départ sera donné lancé
- ✧ Les voitures quittent la pré-grille, effectuent un tour de reconnaissance et prennent place sur la grille de départ. Le Directeur d'épreuve peut autoriser plusieurs tours de reconnaissance s'il le juge utile.
  - Panneau 5 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation
  - Panneau 3 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation
  - 1 minute avant le départ du tour de formation : Evacuation de la grille.
  - 30 secondes avant le départ du tour de formation : Panneau "30 secondes" + signal sonore.
  - Drapeau vert :
    - Départ du tour de formation derrière la voiture pilote ; les voitures doivent conserver leur place dans les deux files et rester en file indienne les unes derrière les autres sur les deux files constituées.
    - A l'extinction de la rampe lumineuse du pace car, interdiction de zigzaguer mise sur deux files en rangs serrés.
  - Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum.
  - Le Feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.
  - Le départ de la course sera donné au feu vert.
  - Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant le franchissement de la ligne de chronométrage.
    - Pénalité – 60 secondes par position gagnée seront rajoutées au temps de course.

## ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS

- La vitesse est limitée sur la voie des stands. Elle sera annoncée lors du briefing.
- ✧ Aucun arrêt n'est obligatoire, et le changement de pilote est interdit pendant la course.

Pénalités :

- a) Essais libres :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : Arrêt de 30 secondes dans la zone de stop and go, moteur en marche
  - 2<sup>ème</sup> infraction : Arrêt de deux minutes dans la zone de stop and go, moteur arrêté
  - 3<sup>ème</sup> infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)
- b) Essais qualificatifs :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
  - 2<sup>ème</sup> infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
  - 3<sup>ème</sup> infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)
- c) Course : Selon décision du Collège des Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE**

### **12.1 - Responsabilité :**

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la course que sur décision du Directeur d'épreuve exclusivement.

### **12.2 - Identification du "Safety-Car" :**

a/ Un "Safety-Car" est utilisé sur le circuit ;

b/ Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car" ;

### **12.3 - Procédure :**

12.3.1 -Sur ordre du Directeur d'épreuve, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car".

Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;

12.3.2 -Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes ;

12.3.3 -Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la course.

Toutes les voitures en course se rangeront en file derrière le "Safety-Car".

12.3.4 -Toutes les voitures en course doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à 5 longueurs de voiture. Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.

12.3.5 -La sortie des stands sera fermée et sera ré-ouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

### **12.4 - Arrêts aux stands :**

12.4.1 -Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en course peuvent s'arrêter à leur stand. Elles peuvent rejoindre la course seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car" ;

12.4.2 -Une voiture rejoignant la course rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

### **12.5 - Fin d'intervention :**

12.5.1 -La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur d'épreuve.

12.5.2 - Lorsque le Directeur d'épreuve rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour. A ce moment là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle. Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.

12.5.3 -Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts sur la ligne de chronométrage.

12.5.4 -Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety-Car" est compté pour la course.

### **12.6 – Drapeau rouge - Arrêt de la course et nouveau départ :**

Avant la fin du 2ème tour, et pour quelque raison que ce soit, si la course est interrompue, le drapeau rouge sera présenté agité aux concurrents. Les véhicules reprennent place sur la grille de départ selon la grille d'origine.

A plus de 2 tours et à moins de 75 % du temps prévu à l'origine de la course, les véhicules s'arrêtent en amont de la ligne de départ à l'emplacement indiqué par les Commissaires de Piste puis reprennent place sur la grille de départ selon la grille établie d'après le classement au tour précédant l'arrêt.

Dans les deux cas, les interventions sur les voitures ne sont autorisées qu'à la présentation du panneau "Stop Moteur" et la procédure reprend à la présentation du panneau "Moteur".

### **12.7 – Drapeau jaune :**

Un drapeau jaune est présenté agité uniquement sur les instructions du Directeur de Course. Le drapeau jaune indique un danger. Il peut être présenté aux concurrents de deux manières distinctes :

- Un seul drapeau agité : Danger sur le bord ou une partie de la piste : Réduire la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ;
- Deux drapeaux agités : Danger obstrue totalement ou partiellement la piste, présence de commissaires travaillant sur ou proche de la piste : Réduire drastiquement la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ou à s'arrêter.

Les dépassements sont interdits entre le premier drapeau jaune et le drapeau vert déployé après l'incident.

### **12.8 – Neutralisation de session d'essais ou de qualifications – Procédure Full Course Yellow**

Uniquement lors des sessions d'essais ou de qualifications :

Pour toutes raisons de sécurité (voiture arrêtée dans un endroit dangereux, intervention de véhicules de piste, intervention de commissaires sur la piste ou à proximité immédiate ou toute autre situation similaire), un message FCY (Full Course Yellow) sera affiché, les drapeaux jaunes agités et des panneaux FCY montrés à tous les postes de commissaires.

Toutes les voitures devront immédiatement ralentir jusqu'à 80 km/h (ou 60 km/h si besoin). Tout dépassement, sauf pour raisons de sécurité acceptées en tant que telles par le Directeur de Course ou par les Commissaires Sportifs, sera interdit. Toutes les voitures en course devront se mettre en file et maintenir une vitesse constante. Tout dépassement de la vitesse imposée sera signalée aux Commissaires Sportifs et une pénalité pourra être infligée. L'entrée et la sortie de la voie des stands resteront ouvertes. Une fois le problème résolu, les drapeaux verts seront agités. Si le problème persiste, la voiture de sécurité pourra être déployée.

### **ARTICLE 13 – ARRIVÉE**

Le drapeau à damier est présenté à la voiture en tête de la course à l'issue des 35 minutes.

### **ARTICLE 14 – CLASSEMENT - PODIUM**

Il sera établi un podium scratch à la fin de chaque course.

- Les trois premiers du classement scratch.
- Les trois premiers de l'indice de performance (voir tableau en annexe 3).
- Le 1<sup>er</sup> de la catégorie freins à tambour.

Pour être classée, la voiture doit avoir franchi la ligne d'arrivée **sous le drapeau à damier**.

Une remise des prix finale récompensant les vainqueurs sera organisée à la fin de la saison.

### **ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une épreuve, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute épreuve en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des frais d'engagement.

# ANNEXE 1

## Règlementation technique The Greatest's Trophy 2018

Nous vous rappelons que nous tenons à ce que les voitures roulent dans **des spécifications de période**. Le respect de l'origine et la conformité sont les fondements de l'esprit de nos courses. Des contrôles fréquents (poids, cylindrées, garde au sol...) seront effectués tout au long de l'année, afin d'offrir à tous les concurrents une équité sportive optimale. Un système de pénalités permettra aux pilotes non-conformes (sauf éléments de sécurité) de participer à la course sans perturber les résultats sportifs des autres voitures. Chaque pénalité notifiée, entrainera un délai de mise en conformité pour les courses à venir. En cas de non-respect des remarques précédemment faites par les commissaires techniques, les pénalités seront renforcées et pourront aller jusqu'à l'exclusion.

### 4.1 Pneumatiques

**Seuls les pneus ci-dessous sont autorisés :**

**Exclusivement** > Pneumatiques sculptés sur toute la largeur de la bande de roulement.

Exemples : Avon CR6ZZ / DUNLOP CR65 de section L

Les pneus pluies sont interdits. Les pneus aux dessins et sculptures modernes (post 1981) sont interdits.

### 4.2 Moteur, cylindrée et définition technique.

Les voitures doivent se présenter dans une configuration, moteur et technique conforme aux spécifications de période pour ce modèle. Toute voiture préparée dans une **configuration postérieure** à la limite de classe d'âge du présent règlement sera reclassée dans la catégorie supérieure, ou exclue du classement si cela n'est pas possible.

### 4.3 Eclairage et électricité.

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système d'éclairage de période en état de marche (ampoules à filaments uniquement, ampoules Leds ou xénon interdites).

Les voitures de la période **E** doivent obligatoirement être équipées d'un système de dynamo. (Alternateurs interdits).

Un feu de pluie approuvé par la FIA (Liste Technique n°19) ou conforme à la norme routière ECE R38 (ou norme d'un autre pays au moins équivalente) est obligatoire.

Emplacement : Lunette arrière, hayon arrière, couvercle de coffre, dans l'axe longitudinal de la voiture.

### 4.4 Poids

A tout moment de l'épreuve, le poids du véhicule ne devra pas être inférieur au poids minimum d'homologation.

Dans le cas où le poids relevé serait très proche du poids minimum autorisé, le carburant sera enlevé du réservoir, puis la voiture sera pesée à nouveau.

Le poids de la voiture peut être complété par du lest, à condition qu'il s'agisse de blocs solides, unitaires, fixés par des outils au plancher de l'habitacle, visibles, et scellés par les commissaires techniques. Une roue de secours solidement fixée peut être utilisée comme lest.

### 4.5 Garde au sol

Référence : Point 10.2 de l'Annexe VIII – Annexe K 2018.

✧ Châssis :

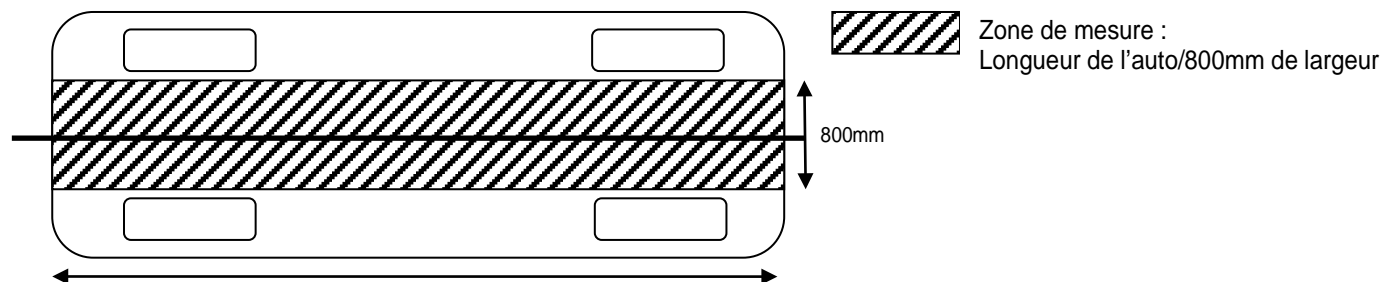
- Voitures des classes GT et GTS : 100mm minimum, hors système d'échappement
- Voitures des classes GTP et TSRC : 80mm minimum, hors système d'échappement

✧ Echappement : Tubulures et silencieux

- Voitures des classes GT et GTS : 70mm minimum
- Voitures des classes GTP et TSRC : 50mm minimum



Zone de mesure :



### 4.6 Limitation sonore.

Le bruit généré par la voiture ne doit pas dépasser 105 dB(A) (avec ou sans système de silencieux) aux trois quarts du régime maximum. Cette règle est applicable pour l'ensemble de la saison.

La mesure des décibels sera effectuée selon la méthode FIA suivante:

1. Le point de mesure du bruit sera situé à une distance de 50cm de la sortie de l'échappement, à un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau,

2. Le Microphone sera placé à une hauteur comprise entre 50cm et 1 mètre du sol,
3. Le moteur doit tourner aux  $\frac{3}{4}$  de son régime maximum.

Les concurrents se trouvant dans l'impossibilité de respecter la restriction sonore imposée, devront obligatoirement en informer l'Organisation au plus tard **un mois** avant l'épreuve et lui proposer une alternative en motivant sa demande. L'Organisation se réserve le droit d'accorder une dérogation ponctuelle si la demande est justifiée. Le concurrent en sera informé.

#### 4.7 Système de communication

En piste, aucun système de communication autre que le panneau de communication ne peut être utilisé entre l'équipe et son pilote. Pénalité.

- Essais : Annulation du meilleur temps.
- Courses : 1 Tour

#### 4.8 Transpondeur.

Chaque voiture inscrite à la saison devra être équipée d'un transpondeur de type AMB.

#### 4.9 Caméras embarquées

Le montage de caméra(s) embarquée(s) est autorisée. Le montage doit respecter les préconisations du Règlement Technique 2018 de la FFSA :

##### Caméra intérieure :

La fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers c



Pour les caméras de type « Crayon » elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau avant et le boîtier devra être fixé sur le plancher (idem fixation batterie) derrière les sièges.



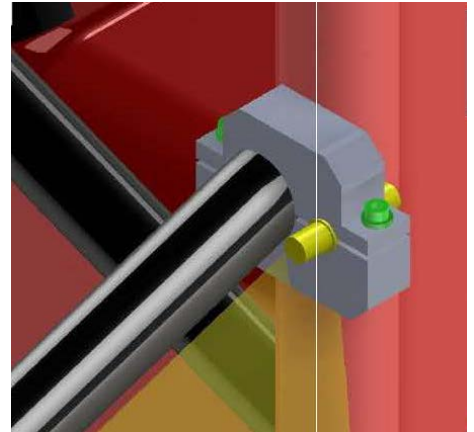
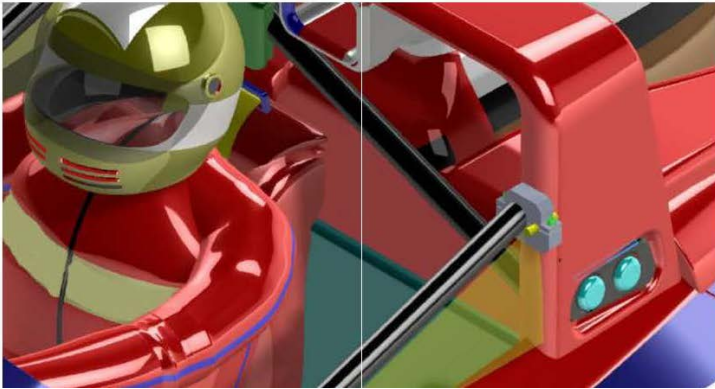


**Caméra extérieure :**

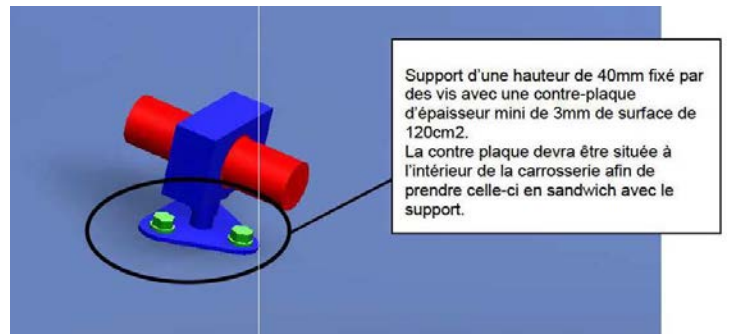
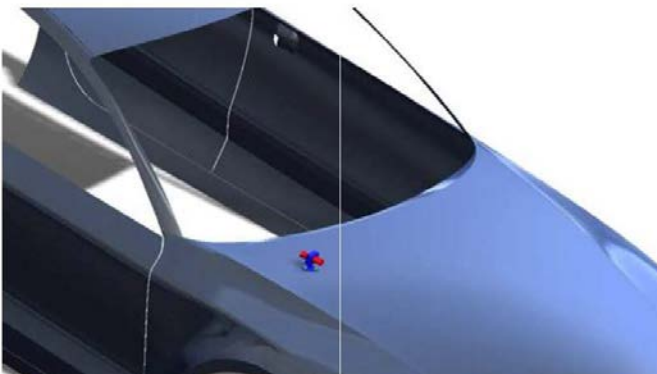
Seules les caméras de type « Crayon » seront admises à l'extérieure positionnées à l'intérieur du périmètre de la voiture en vue de dessus, la fixation devra être mécanique, dans le cas d'utilisation d'un support celui devra avoir une hauteur maximum de 40 mm, le boîtier devra être fixé sur le plancher à l'intérieur (idem fixation batterie) derrière les sièges pour les berlines et dans un endroit où le boîtier ne peut entrer en contact avec le corps du pilote pour les biplaces et monoplaces.

Les caméras devront être fixées mécaniquement sur leur support, les fixations par scotch, velcro sont interdites

**Voitures ouvertes**



**Voitures fermées**



**Exemple de Fixations INTERDITES**



# TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES GREATEST'S TROPHY 2018

Les pénalités récapitulées ci-dessous sont celles prévues par le présent règlement. Elles seront appliquées par la Direction de Course sans notification préalable, dans la mesure où le Collège des Commissaires Sportifs ne décide pas de modifier les pénalités encourues. Toute pénalité non prévue par ce règlement sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article	Description	Session	Pénalité
<b>SPORTIF</b>			
2. Engagements	Non-respect de l'esprit historique		Pouvant aller jusqu'à l'exclusion
5. Publicité	Non-respect des règles de publicité		Départ refusé.
7. Briefing	Absence		Pouvant aller jusqu'au refus de départ
8. Essais et Course	Non-respect de la route de course	Essais	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : Annulation meilleur temps de la séance 3ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance
		Course	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : 45 secondes ajoutées au temps de course 3ème infraction : 60 secondes ajoutées au temps de course
	Dépassement après passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
	Double passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
10. Procédure de départ	Dépassement avant la ligne chrono	Course	60 secondes à ajouter au temps de course par position gagnée
11. Vitesse dans pit lane	Dépassement de la vitesse autorisée	Essais libres	1ère infraction : Arrêt 30s dans zone stop & go moteur allumé 2ème infraction : Arrêt 2m dans zone stop & go moteur éteint 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Essais qualifs	1 <sup>ère</sup> infraction : Annulation meilleurs temps de la séance 2ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Course	Décision du Collège
<b>TECHNIQUE</b>			
4.6 Limitation Sonore	Bruit >105db		Jusqu'à l'exclusion
4.7 Système de communication	Autre que panneautage : Interdit	Essais	Annulation du meilleurs temps
		Course	1 Tour

Pour toute infraction, le Collège des Commissaires Sportifs peut décider le retrait de points au classement saison en lieu et place d'une pénalisation sportive.

## ANNEXE 2

### Attribution des points / Classement final GREATEST'S TROPHY 2018

**Il sera établi 2 classements au terme de la saison :**

- Un classement Scratch
  - Un classement à l'Indice de Performance
- Pour être classée, la voiture doit avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier.
- Les points sont **attribués à l'équipage**.
- Chaque pilote partant à une course inscrit automatiquement au classement saison un nombre de points équivalent au nombre de voitures ayant effectivement pris le départ de la course (limité au maximum à 20 voitures). Toute voiture prenant part aux essais ou aux qualifications sans prendre part à la course marquera la moitié de ces points (soit 10 points maximum).
- En cas de pénalités, ces points resteront acquis, les pénalités ou retraits de points ne pouvant s'appliquer que sur les points de classement à l'arrivée.
- En cas d'interruption de la course, pour quelque motif que ce soit, et dans la mesure où le vainqueur n'a pas parcouru un minimum de Y tours, les points ne seront attribués qu'à 50% du barème.

Avec  $Y = \frac{\text{Durée initiale de la course}}{\text{Temps de qualification du vainqueur} \times 2}$

- Pour chaque course, les 10 premiers des classements scratch et indice de performance inscrivent au classement saison des points selon le barème ci-dessous.

**EXEMPLE: Le second d'une course de 42 voitures au départ marquera 20+18 = 38 points (hors points bonus)**

<i>Position</i>	<i>Points au départ (= nombre de voitures admises au départ, limité à 20)</i>	<i>Points de classement à l'arrivée</i>	<i>Total de points (hors points bonus de catégorie)</i>
<b>1er</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>
<b>2eme</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
<b>3eme</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>36</b>
<b>4eme</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>34</b>
<b>5eme</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>32</b>
<b>6eme</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
<b>7eme</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>28</b>
<b>8eme</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>26</b>
<b>9eme</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>24</b>
<b>10eme</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>22</b>
<b>11eme</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>

<b>Bonus classe «Freins tambours»</b>	<b>Bonus classe «-2 litres »</b>
	Au moins 3 voitures dans la classe au départ
1 <sup>er</sup> = 3 pts	1 <sup>er</sup> = 3 pts
2 <sup>eme</sup> = 2 pts	
3 <sup>eme</sup> = 1 pt	
<b>Scratch uniquement</b>	<b>Scratch uniquement</b>

- Les points bonus attribués aux deux classes ne sont pas cumulables

**Indice de performance – Formule de calcul**

$$\left( \frac{\text{Temps scratch du concurrent}}{\text{Nbre de tours effectués par le concurrent ou retenus après application des pénalités éventuelles}} \right) \times \text{Nombre de tours réalisés par le vainqueur} \times \text{Indice} = \text{Résultat}$$

- A l'issue de la saison les **3 premiers pilotes** de chacun des **2 classements** seront récompensés lors d'une remise des prix.